



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/135

Commission administrative de la Fondation Martin - Désignation de représentants par le
Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

**2020/135 - COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA FONDATION
MARTIN - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Par un legs du Major Claude Martin en 1800, la Ville de Lyon s'est vue chargée de la création de la Fondation Martin. Son testament précisait que cette somme devait « servir à établir une institution pour le bien public de la Ville. »

C'est ainsi que fut créée en 1826 une école scientifique élémentaire, La Martinière, qui en 1872 accueille également les filles ; la Fondation en assurait la gestion.

En 1926, la gestion de cette école fut transférée à l'Etat par une convention entre la Ville de Lyon et l'Etat.

La Fondation Martin assure aujourd'hui un double rôle :

- elle gère un patrimoine immobilier provenant de plusieurs legs ;
- le fruit de ce patrimoine est utilisé pour encourager des actions en faveur des élèves des écoles dites « La Martinière ».

II – Modalités de représentation :

En vertu de l'Ordonnance de 1831, la Fondation est gérée par une Commission administrative.

Le Maire de Lyon est Président de la Fondation. Toutefois, la Commission choisit un président ; ce choix étant soumis à l'approbation du Conseil municipal.

La Commission administrative est composée de 9 membres, parmi lesquels deux représentent la Ville de Lyon. Les sept autres membres sont des personnalités présentées par la Fondation et soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon de pourvoir à la désignation des deux Conseillers municipaux qui siègeront au sein de la Commission administrative de la Fondation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

DELIBERE

Madame Audrey HENOCQUE et Monsieur David SOUVESTRE sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission administrative de la Fondation Martin.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET